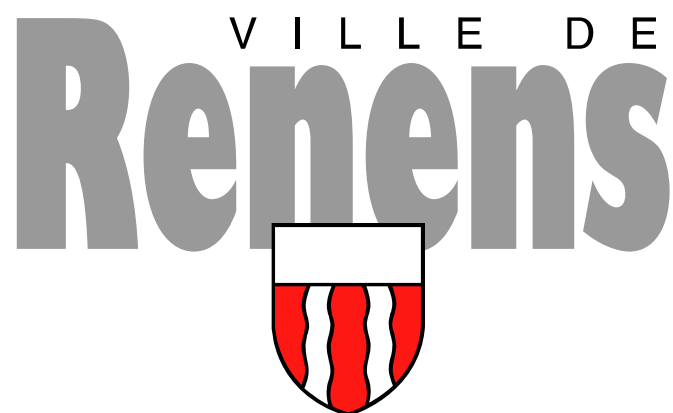




PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 13 novembre 2014, à 20h00
à la Salle de Spectacles**

3^{ème} séance – 2014 / 2015

Séance du jeudi 13 novembre 2014

Présidence de M. Michele Scala, Président

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour la 3^{ème} séance de cette législature.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à toute l'équipe qui collabore avec le Bureau, aux représentants de la presse ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, suivent nos débats.

Conformément à l'article 65 du règlement de notre Conseil, je vous informe que 64 conseillers ont signé la liste de présence. L'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette troisième séance du Conseil communal de Renens pour la 4^e année de notre législature 2014/2015.

Sont excusé(e)s: Mmes Nathalie Kocher-Jaccard, Sandra Martins, Dominique Perret, Anastassia Tendon, Catherine Wicht et Patricia Zurcher Maquignaz ainsi que MM. João-Batista Domingos, Xhevat Gashi et Jérôme Tendon.

Sont absent(e)s: MM. Antoine Bianchi, Frédéric George, Seljim Ibrahim, Armando Mateus, Pietro Roberto Russo et Abdullah Tabib.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Un dépôt de postulat de M. Alberto Mocchi demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges,
- Une interpellation de Mme Maria-del-Mar Rodriguez relative au Foyer Sainte-Famille,
- Une interpellation de Mme Suzanne Sisto-Zoller relative aux logements subventionnés,
- Une interpellation de M. Silvio Torriani relative à l'animation sur la Place du Marché,
- Une proposition de résolution générale intitulée "Prise de position du Conseil communal de Renens et condamnation des massacres perpétrés en Syrie et en Irak sur des minorités Chrétiennes, Kurdes, Alévis et Yazidis, notamment dans les provinces de Kobanaè et Rojava".

Le dépôt de postulat ainsi que les interpellations seront traitées prioritairement au point N° 14 de l'ordre du jour. S'agissant de la proposition de résolution, celle-ci sera traitée prioritairement au point N° 15 de l'ordre de jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 02 octobre 2014
3. Démission / Assermentations
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Didier Divorne concernant la circulation routière au chemin du Chêne/chemin des Côtes
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Véronique Bovey Diagne intitulée : "La Municipalité a-t-elle les moyens de contenir et d'encadrer la violence gratuite ?"
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Richard Neal et consorts intitulée : "De l'activité physique, du sport toute l'année"
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Election** complémentaire au Bureau du Conseil communal pour l'année 2014-2015
 - d'un scrutateur
12. **Rapport de commission – Postulat** de Mme Nicole Divorne "Prévention en milieu scolaire, mais que fait la Police?"
M. Pascal Golay, Rapporteur
13. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 58-2014 – Crédit d'ouvrage pour l'élargissement du passage inférieur du Léman et la création d'un trottoir ouest sur le tronçon supérieur de la rue du Léman.
Présidence: Parti socialiste
 - Préavis intercommunal N° 59-2014 – Centre Intercommunal de Glace de Malley SA (CIGM SA) – Augmentation du cautionnement communal d'un montant de CHF 5.0 millions en faveur du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM SA), permettant la construction d'un nouveau Centre sportif à Malley
Présidence: Fourmi rouge
14. Motions, postulats, interpellations
15. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 02 octobre 2014

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 02 octobre 2014.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démission / Assermentations

M. le Président informe que suite aux démissions suivantes annoncées lors de précédentes séances du Conseil communal:

- Pour le groupe Les Verts de Mme Irina Krier,
- Pour le groupe Fourmi rouge de Mme Solmaz-Rosa Ciftçi (Korkmaz),

il va être procédé aux assermentations suivantes:

- Pour le groupe Les Verts de M. Yolán Menoud,
- Pour le groupe Fourmi rouge de M. Abdelfattah Hanachi.

Au préalable, M. le Président communique à l'assemblée que le groupe Les Verts a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Yolán Menoud. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection et l'extrait y relatif a été affiché aux piliers publics. Aucun recours n'ayant été effectué dans les trois jours suivant cet affichage, l'assermentation peut, dès lors, avoir lieu.

M. le Président prie ces deux personnes de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever pour la prestation de serment.

Serment:

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)

Après avoir donné lecture de la formule du serment M. le Président prie MM. Yolán Menoud et Abdelfattah Hanachi de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

- **M. Yolan Menoud** – *Je le promets*
- **M. Abdelfattah Hanachi** – *Je le promets*

M. le Président félicite les nouveaux conseillers communaux pour leur assermentation, leur remet leur enveloppe et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de la Ville de Renens.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

❖ Jetons de présence

La date du dernier délai pour la remise à Mme la Secrétaire des fiches de présence des commissions ad'hoc et permanentes est fixée au vendredi 28 novembre 2014.

❖ Préavis N° 47-2014 - "Modification du règlement du Conseil communal"

M. Gian-Luca Ferrini remplace M. Michele Scala dans la Commission "Modification du règlement du Conseil communal" (préavis 47-2014). Le président du Conseil peut siéger comme invité ou auditeur avec voix consultative. C'était le cas avec son prédécesseur.

❖ Diverses représentations

Je vous faire part des diverses représentations auxquelles j'ai été invité (participé ou remplacé par un membre du Bureau) :

- *Au repas de soutien du FC Renens le vendredi 3 octobre,*
- *A la revue des sapeurs-pompiers le samedi 4 octobre,*
- *Au projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) le mercredi 8 octobre à Lausanne,*
- *A la pose de la première pierre du CEOL (Centrer d'enseignement post-obligatoire de l'Ouest) le vendredi 10 octobre,*
- *A la présentation du SDOL et de ses bureaux aux présidents des Conseils Communaux de l'Ouest le mardi 4 novembre,*
- *A la rencontre annuelle "Municipalité Entreprises" le mardi 4 novembre,*
- *A la remise des Mérites 2014 de la Ville de Renens le lundi 10 novembre.*

❖ Courriers

- *Remerciements de Mme Betty Forestier, par écrit, et de Mme Ellen-Mary Dreier, oralement, suite à l'envoi d'un message de condoléances.*
- *Une lettre de Madame Anne-Marie Depoisier, ancienne Syndique, présidente de l'Association Renens Carrefour du Monde concernant FESTIMIXX qui aura lieu cette année le 12 et 13 juin 2015. Vous avez reçu la même lettre par la poste. Je ne peux que vous encourager à y participer, y compris avec des soutiens individuels !*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Le Bureau a reçu, comme tous les conseillers d'ailleurs, les documents suivants:

- *Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Didier Divoirne concernant la circulation routière au chemin du Chêne/chemin des Côtes,*
- *Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Véronique Bovey Diagne intitulée: "La Municipalité a-t-elle les moyens de contenir et d'encadrer la violence gratuite ?",*
- *Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Richard Neal et consorts intitulée : "De l'activité physique, du sport toute l'année",*
- *Le Communiqué de la de la Municipalité n. 3 du 20 septembre au 6 novembre 2014, appelé aussi « Sous la loupe » qui relate les principales décisions et activités.*

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

• Mme Marianne Huguenin, Syndique

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Vous avez également reçu une réponse écrite à la question de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli sur l'accueil des enfants au mois d'août. Il y a de plus une réponse complémentaire de M. Jean-Marc Dupuis à une question de M. Gian-Luca Ferrini concernant la taxe déchets et les problèmes entre les gérances et les locataires.

D'autre part, vous avez sur vos tables un plan complémentaire qui accompagne le préavis déposé ce soir N° 58-2014 "– Crédit d'ouvrage pour l'élargissement du passage inférieur du Léman et la création d'un trottoir ouest sur le tronçon supérieur de la rue du Léman". Ce plan est le plan complet, le document joint à la fin du préavis qui vous a été envoyé a été réduit dans l'impression PDF et vous trouvez ici le plan complet qui vous est donné.

Je laisse maintenant la parole à M. Jean-Marc Dupuis.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

REPONSE ORALE

A la question de M. le Conseiller communal Gian-Luca Ferrini relative à la gestion des déchets

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de la séance du Conseil communal du 4 septembre 2014, M. le Conseiller communal Gian-Luca Ferrini a déposé une interpellation relative à la gestion des déchets à laquelle il a été répondu. Restait en suspens la question de la refacturation par des gérances aux locataires des frais qu'elles reçoivent lorsque le tri des déchets n'est pas correctement effectué dans leurs containers.

A la question "sachant que la facturation des frais d'enlèvement des ordures non conformes va engendrer des dépenses non prévues à des ménages modestes qui respectent la loi, la Municipalité va-t-elle mettre en place une aide financière ?", la Municipalité répond comme suit :

Les factures envoyées aux gérances pour ces prestations ne sont en général pas contestées et font "bouger les choses". Les gérances s'équipent correctement en conteneurs et assignent leurs locataires à respecter les consignes communales en matière de tri des déchets. La facture envoyée aux gérances ne comprend que les prestations de collecte et d'élimination du conteneur incriminé au prix coûtant et un forfait de frais administratifs de CHF 100.-.

Bien que les gérances ne soient pas les détenteurs des déchets, ceux-ci sont déposés dans des conteneurs leur appartenant. Selon les cas, les gérances ont menacé les habitants de répercuter ces frais à tous les locataires et certaines l'ont fait. Renseignements pris auprès de l'ASLOCA, les gérances pourraient répercuter cette charge en fin d'année sur les frais accessoires compris dans le décompte de chauffage, mais en aucun cas par facture séparée en cours d'année.

Concernant l'introduction d'une aide financière pour les ménages modestes, la Municipalité estime avoir fait un pas important avec l'introduction d'une subvention permettant d'absorber le montant de la taxe de base facturée aux habitants et ne compte pas introduire une aide supplémentaire dans ce cas particulier. Des efforts continus sont faits en matière de sensibilisation sur le tri des déchets et ces efforts continueront, principalement dans les immeubles concernés par des problèmes de tri.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question résiduelle de M. Gian-Luca Ferrini, déposée lors de la séance du Conseil communal du 4 septembre 2014, relative à la gestion des déchets.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**
Intervention suite à la réponse de la Municipalité à la question relative à la gestion des déchets

*Monsieur le Président,
Bonsoir Chers Collègues,*

Je découvre ce soir que j'ai la réponse complémentaire, j'essaye déjà d'encaisser un petit peu ce que je viens d'entendre. La première chose que j'ai entendue et qui me fait tout-de-suite réagir c'est "les factures ne sont pas contestées". M. Dupuis, ce n'est pas parce qu'on ne conteste pas un montant d'une facture que l'on admet le principe de cette facture. On peut ne pas contester le montant tout simplement parce que nous avons autre chose à faire que de s'énerver avec sa gérance, surtout parce qu'on n'a pas envie d'avoir des ennuis avec sa gérance. Je vous rappelle que le rapport locataire/propriétaire n'est pas toujours à l'avantage du locataire.

Ensuite, reste toujours le problème que, même si les gens qui n'ont pas commis d'erreur paient cette facture sans la contester, l'on n'applique pas le principe du pollueur/payeur. Il y a toujours des gens qui là, actuellement, sont en train de payer et payeront plus que ce qu'ils doivent payer, même s'ils appliquent la loi. Et le principe même de l'introduction de cette taxe, c'est le principe du pollueur/payeur. C'est là-dessus que le Canton a travaillé, c'est là-dessus que cette taxe nous a été un petit peu imposée, enfin pour ceux qui n'étaient pas tout-à-fait très contents de voir l'introduction de cette taxe, tout ce principe n'est toujours pas respecté. Il y a donc des gens qui sont non-pollueurs mais payeurs. Merci.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**
Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation intitulée "La Municipalité a-t-elle les moyens de contenir et d'encadrer la violence gratuite?"

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je souhaite remercier la Municipalité de cette réponse. Je dois toutefois avouer que j'aurai attendu une réponse en peu plus incarnée, un peu moins lisse et administrative.

Je dois dire que je l'ai faite lire à mes fils qui étaient quand même assez concernés puisque c'était un de leurs amis qui s'était fait agressé à Renens, ils ne se sont pas senti très rassurés par cette réponse.

Pour finir avec une note positive, je relève avec satisfaction ce qui figure dans le "Sous-la-loupe" à savoir que M. Bourquin a été rendu attentif à son devoir de veiller au maintien de l'ordre dans le périmètre de ses installations.

Je reviendrai quand même sur la dernière phrase de cette réponse qui me laisse penser que, quand même, on n'anticipe pas forcément beaucoup cette question, puisque, de l'aveu de la Municipalité, je lis que "Des améliorations peuvent toujours être apportées à chaque étapes du processus, ponctuellement et en fonction des événements.", c'est-à-dire qu'on n'est pas préventif mais plutôt réactif.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité relative à la question sur l'accueil des enfants (bébés) au mois d'août

Je remercie la Municipalité pour sa réponse quant à ma question sur les arrivées dans les garderies et crèches de Renens.

Je ne cacherais pas mon mécontentement quant à cette réponse, car ayant travaillé dans des structures de la Ville de Lausanne, je sais qu'il est effectué au minimum deux arrivées par année, soit en juillet et décembre ainsi que des places libres pour les fratries. Sans bien sûr que ceci n'ait d'impact ou d'incidences négatives sur les mouvements de groupe.

Nous savons combien les changements sont négatifs pour un nourrisson. Donc les parents devraient faire appel à une accueillante de jour, puis après quelques mois, quand il y aurait une place libre, quand le mois d'août arriverait, l'enfant regagnerait la crèche. Mais quel dommage!!!

J'espère que les choses pourront changer dans un futur proche pour les parents de Renens.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation concernant la circulation routière au chemin du Chêne/chemin des Côtes.

*Monsieur le Président,
Chères et Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Je souhaite remercier la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation concernant la fermeture du chemin du Chêne dans sa partie entre l'avenue de Longemalle et le chemin des Côtes. Je trouve l'idée excellente de renaturer ces 800 m2, donc je me réjouis, au printemps prochain, ce qui donne entre le 21 mars et le 21 juin, comme cela nous avons une petite fourchette, de voir le préavis qui consistera à renaturer ce qui est aujourd'hui une route utilisée comme transit et de ce côté-là. Je crois qu'il est important, dans tous les projets que nous avons, de nous poser la question de la nature, des surfaces vertes et des arbres, et là je pense que c'est une bonne occasion de refaire quelque chose.

Quant à ce qui est de la coupure du chemin des Côtes au niveau du parc, merci de faire le nécessaire pour modifier un peu le carrefour, provisoirement dans un premier temps, on verra la suite. J'espère que cela apportera un peu de calme dans cette région de façon à ce que les incidents que nous avons déjà vus dans le passé soient vraiment quelque chose qui soient passé et que nous n'en ayons plus à venir. Merci beaucoup.

- **M. Richard Neal, PS**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation intitulée "De l'activité physique, du sport toute l'année"

*Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Par contre, de cette réponse découle plusieurs questions de nouveau.

Premièrement, concernant la conciergerie dont il fait question ici et qui me fait poser la question suivante: Est-ce que tous les concierges prennent toutes les vacances scolaires en congé? Il me semble que non, ce ne sont pas des profs, malheureusement pour eux, et est-ce qu'il n'y aurait pas une possibilité de tournus? Je ne vois pas l'utilité d'engager une entreprise privée extérieure dans le but de faire des nettoyages durant les vacances.

Dans ma demande originale, c'est clair que j'avais déjà stipulé que durant le mois de juillet, il y avait des nettoyages et que je comprenais tout-à-fait que la disponibilité des salles était remise en question à ce moment-là, de même que pendant Noël et les vacances de Pâques. Donc un gros il reste les vacances d'octobre, les vacances de la semaine des relâches et quelques ponts style Ascension, Pentecôte, etc... Lundi du Jeûne, à la limite. Ces quelques jours me semblent tout-à-fait utiles pour les clubs et je pense qu'il ne devrait pas y avoir de besoin de faire une demande spécifique pour utiliser pendant ces quelques semaines là. Si, on nous permet de les utiliser, il y aurait beaucoup plus de suivi dans les utilisations.

J'ai encore deux autres questions. Vous faites mention dans votre réponse de tout ce qui est utilisation des salles par les jeunes le samedi et le dimanche. A ma connaissance c'est une occupation par le CRA et qui n'a rien à voir avec les sociétés locales et c'est dans le but, justement, d'éviter que des jeunes traînent dehors le week-end, dans le désœuvrement. Alors justement c'est étonnant que ceux qui sont déjà dehors toute l'année, on les occupe l'hiver mais que ceux qui sont dedans toute l'année on doit les laisser dehors pendant les vacances.

Et la dernière question qui me vient est: Etant donné que pendant les vacances certaines salles sont mises à disposition quand même pour des activités du style "passeport vacances", ne serait-il pas possible, au moins, d'avoir quelques salles ouvertes? Pas les douze évidemment, mais deux ou trois, peut-être le Léman, la salle de judo pour les arts martiaux et une au nord de voies que cela soit Verdeaux ou 24-Janvier, dans le but de les utiliser au moins un minimum en tournus, en accord entre clubs. Je pense, personnellement à la salle des arts martiaux qui se trouve de l'autre côté de l'Hôtel-de-Ville où l'on pourrait tout-à-fait s'entendre avec le karaté, le judo et l'aïkido où chacun pourrait occuper un soir de semaine, pour les membres qui ne sont pas en vacances. Merci.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Bonsoir Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Président,*

Je vais essayer de répondre à toutes ces questions, M. Neal mais peut-être que si vous me les aviez faites parvenir avant, j'aurais pu vous donner un peu plus de détails.

Vous parlez de l'organisation des nettoyages, je parle sous couvert de mon collègue M. Jean-Marc Dupuis puisque c'est lui qui est concerné par les concierges. Il se trouve que cette réponse a été vue en concertation avec le responsable des concierges et que si cette réponse qui vous est donnée est celle de pouvoir faire appel à des sociétés de nettoyage c'est justement parce que les piquets de concierge sont organisés de telle façon que nous ne pouvons pas répondre à cette demande.

Alors ce que nous vous proposons c'est d'avoir des ouvertures durant le mois d'août, des ouvertures en automne, des ouvertures aux relâches de février. Nous avons renoncé aux ponts, je pense qu'il y a déjà là de quoi faire. De plus, l'ouverture des salles de gym pour les jeunes, ne dépend pas du CRA, elle dépend du secteur Jeunesse et c'est sur inscription, inscription qui se fait au CRA effectivement. Tous les jeunes qui souhaitent aller faire de la gym, du sport en salle pendant les mois d'hiver sont invités à aller s'inscrire et il se trouve que parmi ces jeunes qui occupent les salles, il y en a qui sont dans des associations sportives aussi, donc ce sont aussi des jeunes qui pratiquent des sports pendant la belle saison. C'est donc ouvert à tous, à tous les jeunes.

Maintenant votre proposition d'ouvrir un petit peu plus aux clubs, nous sommes entrés en matière d'une manière très large et je pense qu'il faut déjà commencer avec cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et remercie la Municipalité pour ses réponses.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, à faire part des communications de la COFIN.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues*

La commission des finances s'est réunie comme à son habitude le mardi 11 novembre dernier pour étudier les implications financières des deux préavis déposés ce soir.

Préavis 58-2014 « Crédit d'ouvrage pour l'élargissement du passage inférieur du Léman et la création d'un trottoir ouest sur le tronçon supérieur de la rue du Léman ».

Cela fait plusieurs années que ce projet était prévu. En profitant des travaux liés à la quatrième voie entre Lausanne et Renens, la commune estime que c'est le bon timing pour effectuer ces travaux. Les CFF construisent la voie en dessus, la Commune est responsable de la mobilité en-dessous. L'estimation des coûts totaux de la réalisation est estimée entre 11.7 et 14.3 millions, les négociations avec les CFF ont permis d'amener la participation communale à 45 % des coûts totaux soit entre CHF 5 et 6 millions. La participation fédérale est de l'ordre de CHF 700'000.- (entre et 10 et 15 % des coûts de la part communale) alors

que celle estimée par le canton de CHF 1'100'000.- (20 % des coûts de la part communale) pour un total de 1.8 millions. La commission des finances suggère à la commission ad hoc d'obtenir plus de détails sur le montant de la subvention cantonale.

- La Commission des finances accepte les implications financières du préavis 58-2014 à l'unanimité

Préavis 59-2014 « CIGM SA – Augmentation du cautionnement communal d'un montant de CHF 5.0 millions en faveur du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM SA), permettant la construction d'un nouveau Centre sportif à Malley ».

Le cautionnement de la commune de Renens au CIGM est actuellement de CHF 5 millions. Le préavis propose de doubler ce cautionnement et le porter à CHF 10 millions.

- La Commission des finances accepte les implications financières du préavis 59-2014 à l'unanimité.

En outre, la Commission des finances propose au conseil communal de faire sienne l'étude de ce préavis.

De plus, la Commission des finances, sur proposition du bureau et de la Municipalité, tient à renseigner le conseil sur le point suivant : la commission des finances de Renens s'est réunie le mardi 30 septembre 2014 à 19h30 à la Salle de la Chisaz à Crissier en compagnie des autres représentants des communes de l'Entente Mèbre-Sorge (Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice). L'entente était représentée par le comité formé des municipaux de chaque ville. L'objet de la séance était une présentation de la nouvelle convention de l'Entente Mèbre-Sorge, particulièrement de la nouvelle clef de répartition des frais entre les cinq communes membres proposée par le Comité de l'Entente. La Commission des finances a pu poser un certain nombre de questions préliminaires et un vœu : elle souhaite connaître la proportion de quartiers (respectivement de bassins versants) qui sont en séparatif de ceux qui ne le sont pas sur notre commune. Cette nouvelle convention fera l'objet d'un préavis municipal qui sera soumis au conseil communal.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. Byron Allauca, Président de la CUAT, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

M. le Président demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne**, déléguée au Groupe de concertation politique sur le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois

Nous avons participé avec M. Gérard Duperrex et Mme Maria-del-Mar Rodriguez à la première séance du Groupe de concertation politique pour le suivi du plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois. Bien que cela ne soit pas une commission au sens du Conseil, il nous est apparu intéressant de vous faire un petit retour bref.

Pour Renens, c'était Mme Maria-del-Mar Rodriguez, M. Gérard Duperrex et moi-même qui représentions nos partis respectifs, les autres partis n'ayant pas pu déléguer quelqu'un à cette date.

Une deuxième séance est prévue début 2015, puis le Conseil communal sera appelé à valider le crédit d'étude via un préavis qui sera présenté par la Municipalité.

Nous avons été informés de la démarche en cours d'initialisation pour l'étude et les objectifs poursuivis. En particuliers, le plan directeur communal permettra de traduire le PALM et le SDOL, qui sont des projets de niveau stratégiques, dans les documents de planification à l'échelle du district et à l'échelle intercommunale de chaque commune. Ce sera donc, à la fin, un plan directeur intercommunal et un plan directeur communal que le Conseil sera appelé à adopter. Il est donc important que les représentants du Conseil communal soient associés à la démarche et nous remercions la Municipalité de cette participation très en amont.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

- Conseil intercommunal de l'Association "Sécurité dans l'ouest lausannois"
 - Suite à la démission de M. Alberto Mocchi du Conseil intercommunal de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois", le groupe Les Verts présente M. Fatmir Sadiku, respectant ainsi la convention de législature.

- Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire
 - Suite à la démission de Mme Irina Krier du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts présente M. Yolan Menoud, respectant ainsi la convention de législature.
- Commission des affaires régionales et intercommunales
 - Suite à la démission de Mme Irina Krier du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts présente M. Yolan Menoud, respectant ainsi la convention de législature.
- Organisation régionale de la protection civile
 - Suite à la démission de M. Jérôme Tendon de l'Organisation régionale de la protection civile, le groupe UDC présente M. Gérard Duperrex, respectant ainsi la convention de législature.
- Groupe de concertation politique sur le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois
 - Suite à la démission de M. Gian-Luca Ferrini du Groupe de concertation politique sur le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois, le groupe PS présente M. Michele Scala, respectant ainsi la convention de législature

M. le Président ouvre la discussion sur ces communications.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Election complémentaire au Bureau du Conseil communal pour l'année 2014-2015

Faisant suite à la démission de Mme Maud Catillaz (UDC) du Conseil communal de la Ville de Renens, M. le Président informe qu'il va être procédé à l'élection d'un scrutateur. Selon la convention de législature 2011-2016, cette fonction revient au groupe UDC.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Au nom du groupe UDC, je me permets de présenter M. Stéphane Montabert, notre Président de groupe ainsi que notre Président de parti.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à un vote tacite,

selon l'article 11, al. 3 de la nouvelle Loi sur les Communes.

**MONSIEUR STÉPHANE MONTABERT EST ÉLU SCRUTATEUR DU CONSEIL
COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS POUR L'ANNÉE 2014-2015**

M. le Président félicite M. Stéphane Montabert pour son élection.

12. Rapport de commission – Postulat de Mme Nicole Divorne "Prévention en milieu scolaire, mais que fait la Police?"

M. le Président prie M. Pascal Golay, Rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

Présents: M. Olivier Golaz Municipal

PolOuest : Lieutenant Hautle et Adjudant Dudand

La Direction des écoles n'est pas représentée.

Dominique Perret, Simone Szenyan-Reymond, Maria-del-Mar Rodriguez,
Stéphane Montabert, Victoria Ravaoli, Oumar Niang, Irène Frei-Premet

Invitée: Nicole Divorne

Absente: Sandra Martins

M. Golaz signale avoir transmis le postulat à la Direction des écoles, mais aucun représentant ne peut être présent ce soir.

A ce sujet, la signataire a eu un contact téléphonique avec M. Yves Marti, Doyen DGEO, dont le résumé est annexé au présent rapport.

Le Lieutenant Hautle a pris connaissance du postulat et souhaite expliquer à la commission ce que PolOuest fait dans le cadre des écoles.

L'adjudant Dudand en sa qualité de chef de la prévention ainsi que le groupe qui y est rattaché travaillent toute l'année en matière de prévention auprès des jeunes et dans le cadre de patrouilles ils sont en contact avec les jeunes.

Mme Divorne signale que ce postulat fait suite aux remarques de la commission de gestion qui demande que les élèves bénéficient d'une prévention pour l'alcool et le tabac, au même titre que la drogue et le sida. A Morges, chaque année en 9^{ème}, la police locale vient présenter aux élèves les risques liés à l'alcool et au tabac, ainsi que les lois qui s'y appliquent.

Renseignements pris auprès du conseil de Direction des écoles de Morges, la demande est venue du commandant de la police qui avait remarqué certains problèmes en ville de Morges.

Une plate-forme a été créée à l'école. Lorsque la police interpelle un jeune sur la voie publique qui consomme de l'alcool ou qui fume, un contact est éventuellement pris avec

l'école qui punit l'élève. Le Commandant de la police de Morges a été l'instigateur de cette plateforme qui réunit la police, l'école et les autres intervenants en ville de Morges.

Il est à noter que la police n'intervient pas de son propre chef, mais sur demande de l'équipe « PSPS ».

L'adjudant Dudand fait la présentation des activités de l'unité de prévention, police de proximité, créée dernièrement dans l'Ouest lausannois, notamment la prévention routière et délinquance dans 530 classes.

Des actions ponctuelles se font également, c'est-à-dire spécifiques à un problème rencontré mais qui ne nécessitent pas une campagne de prévention régionale.

PolOuest a également des contacts avec les délégués jeunesse, les travailleurs sociaux, ainsi que le CRA.

Diverses préventions sont faites dans les écoles, notamment : racket, violence, recel, dommage à la propriété (tag), drogue, alcool et tabac. N'étant pas médecins, PolOuest ne peut cependant aborder les problèmes drogue, alcool et tabac question santé.

De plus, PolOuest ne peut accéder aux classes d'école pour la prévention de tel ou tel sujet sans l'accord de la direction des écoles.

PolOuest intervient dans les écoles pour des sujets spécifiques à la demande de la Direction des écoles, mais n'a pas la liberté de donner ce genre de prévention dans une école sans que cela soit validé par la Direction des écoles.

Par contre, si la PSPS (Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire) et la DGEO le demandent, PolOuest interviendra.

Toutes les informations nécessaires ayant été communiquées par PolOuest, MM. Golaz, Hautle et Dudand quittent la séance, non sans rappeler que la police ne reste pas sans rien faire.

Une longue discussion s'ensuit sur la mutualisation des différentes compétences en matière de prévention. La police à elle seule ne peut être spécialiste en tout. Cette mutualisation amènera, comme cela a été évoqué, une symbiose des connaissances.

Après toutes ces explications, la commission se concerte sur la suite à donner à ce postulat.

Finalement, à l'unanimité, la commission décide de renvoyer ce postulat à la Municipalité et lui demande un rapport sur la mutualisation des différentes compétences en matière de prévention à Renens au niveau jeunesse et quelle coordination il y a entre PolOuest, la Direction des écoles et les délégués jeunesse.

Un tel programme existant à Morges, la commission souhaite que cela puisse se faire également à Renens et connaître ce que font les communes environnantes à ce sujet.

Annexe au rapport de la Commission chargée d'étudier le postulat de Mme Nicole Divorne intitulé "Prévention en milieu scolaire, mais que fait la Police?"

*Entretien téléphonique du 2 octobre 2014 avec M. Yves Marti, Doyen DGEO
Etablissement secondaire de Renens*

Aucun représentant de l'établissement secondaire de Renens ne pouvant être présent à la séance prévue le 9 octobre 2014 pour le postulat de Mme Divorne, j'ai eu un entretien téléphonique avec M. Yves Marti, duquel il ressort :

PolOuest passe dans toutes les classes de 9^{ème} et 11^{ème} une fois par année pour expliquer le programme Cool Cycling qui consiste à sensibiliser les jeunes sur les conséquences d'un accident de vélo ou scooter, notamment quant à la responsabilité d'un accident, savoir les conséquences juridiques ou pénales éventuellement.

La Direction des écoles a déjà des liens avec M. Dudand de PolOuest, responsable de la prévention, lequel est avisé par la Direction des écoles lorsque certains cas sont constatés dans les écoles (alcool, tabac, etc...). Actuellement il y a des patrouilles de PolOuest qui sont chargées de sensibiliser les jeunes et donner éventuellement des avertissements hors école.

En général les élèves rencontrent 2 fois la police pendant leur scolarité pour de la prévention.

M. Marti fait remarquer que les programmes scolaires sont déjà très chargés, mais que si la Commune désire une telle prévention pour l'alcool et le tabac, une séance pourrait se faire l'année prochaine en lieu et place du programme Cool Cycling.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Tout d'abord, je suis en accord avec ce postulat mais si nous l'envoyons en Municipalité que pourra-t-elle faire?

Car Ecole, par son absence et ses réponses, n'ont pas l'air d'avoir l'intérêt à ouvrir leurs portes à PolOuest. Pourtant, lors de la Gestion de l'année dernière, ce sont eux qui se plaignaient de certains faits.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Pour apporter un complément, il existe le Conseil d'Etablissement à Renens et puis c'est clairement là que l'on peut discuter de ce type de projet.

J'invite donc les personnes représentantes du Conseil communal, qui siègent au Conseil d'Etablissement, à apporter cette problématique au Conseil d'Etablissement et que nous travaillions véritablement sur un projet.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de prise

en considération de ce postulat et de sa transmission à la Municipalité.

C'EST À L'UNANIMITÉ, MOINS QUATRE ABSTENTIONS, QUE LA PROPOSITION DE PRISE EN CONSIDÉRATION DE CE POSTULAT ET DE SA TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ EST ACCEPTÉE.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

13. Rapport de commission – Préavis N° 56-2014 – Arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016

- Préavis N° 58-2014 – Crédit d'ouvrage pour l'élargissement du passage inférieur du Léman et la création d'un trottoir ouest sur le tronçon supérieur de la rue du Léman.

Présidence: Parti socialiste

- Préavis intercommunal N° 59-2014 – Centre Intercommunal de Glace de Malley SA (CIGM SA) – Augmentation du cautionnement communal d'un montant de CHF 5.0 millions en faveur du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM SA), permettant la construction d'un nouveau Centre sportif à Malley

Présidence: Fourmi rouge

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président rappelle que la Commission des finances a été informée du préavis N° 59-2014 par la Municipalité lors d'une séance d'étude de dicastère dans le cadre du budget 2015 et souhaite le traiter.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Indépendamment de qui traitera le préavis N° 59-2014, mais je crois que c'est la Commission des Finances qui viendra, je souhaiterais rappeler que nous avons modifié la date; c'est maintenant le mercredi 19 novembre 2014 à 20h15 au même lieu et même salle. Cela me paraît important que tout le monde le sache également.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et informe que le préavis N° 58-2014 sera présidé par Mme Patricia Zurcher Maquignaz du groupe PS. S'agissant du préavis N° 59-2014, les membres du Conseil acceptent que ce préavis soit traité par la Commission des finances.

14. Motions, postulats et interpellations

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Dépôt d'un postulat demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Nous le voyons toutes et tous dans nos activités de conseillers communaux, il y a un nombre certain, voir un certain nombre de projets qui aujourd'hui dépassent clairement, en termes d'administration et de développement de nos communes, enfin les cadres purement communaux. Nous siégeons du reste de plus en plus dans des conseils intercommunaux, dans des commissions regroupant des membres de plusieurs conseils communaux différents. Tout cela a parfois pour conséquence, d'une part de fausser un peu la donne au niveau démocratique (cela crée un certain déficit démocratique parfois, il y a certaines décisions qui ne peuvent plus être prises un niveau communal, nous le voyons des fois quand on nous dit que l'on ne peut que prendre acte de telle ou telle décision qui a été prise ailleurs et que l'on ne peut pas la contester) et d'autre part cela complexifie un petit peu le fonctionnement démocratique au niveau des communes puisque il y a de plus en plus de commissions, de Conseils, etc... Or il se trouve que la Constitution vaudoise, en son article 156, très exactement prévoit la possibilité de création de Fédération de communes. Par Fédération de communes, on entend des communes qui décident de gérer de manière conjointe un certain nombre de choses, de domaines qu'elles décident librement de déléguer et, ce faisant, elles créent en fait des nouveaux organes, soit un Conseil et un Exécutif, tout cela est encore spécifié dans la Loi sur les Communes.

Je vais m'arrêter là, car autrement, je n'aurais plus grand chose à vous dire le mois prochain, lorsque je devrais présenter plus en détails mon postulat.

Par ce biais-là le groupe Les Verts demande à la Municipalité d'entamer une étude pour réfléchir à l'opportunité éventuelle, d'un jour, voir une Fédération de communes dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges. Et comme ce type de démarches n'a pas vraiment de sens si nous sommes les seuls à les mener, ce texte, légèrement modifié, est déposé dans tous les conseils communaux de l'agglomération dans lesquels Les Verts sont représentés, ce qui fait une quinzaine de conseils communaux au total. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président rappelle que ce postulat sera développé lors de la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens.

- **Mme Maria-del-Mar Rodriguez, Fourmi rouge**
Interpellation relative au Foyer Sainte-Famille

*Madame la Syndique,
Mesdames et Monsieur les Municipaux,
Chers collègues.*

Depuis 3 ans le Foyer Sainte-Famille est devenu une garderie intercommunale faisant partie du réseau. Malheureusement j'ai plusieurs incidents à déplorer. Dernièrement, un petit garçon est rentré tout seul depuis l'école à la garderie, ayant échappé à la surveillance de l'éducatrice qui devait raccompagner les enfants. Une autre fois, un enfant est sorti sans surveillance de la place de jeux de la garderie pour courir chercher son ballon...

Et plus récemment une fille laissée sans surveillance dans la cour de la garderie a eu la vie sauve grâce à un de ses camarades qui a prévenu un adulte. Carina, en faisant de la balançoire, s'est enroulé une corde autour du cou et a failli s'étrangler. A quelques secondes prêt cela aurait pu être plus grave. Où la personne responsable de surveiller les enfants était-elle ?

Aucun responsable n'a prévenu la maman, ni même n'a fait les premiers soins ni a amené la fillette chez un médecin. Pourquoi ?

Quand la maman de Carina est allée chercher sa fille à la garderie, la petite s'est plainte qu'elle n'était pas bien. Elle lui a montré la marque rouge sur son cou et la mère voit le visage de sa fille enflé. Immédiatement, elle se rend chez son pédiatre, elle subit un questionnaire poussé de la part du médecin, elles sont actuellement suivies psychologiquement.

La maman a retiré sa fille de la garderie suite à cet incident ; elle attend toujours des explications de la part des responsables de la garderie.

Mes questions sont les suivantes :

- *La Municipalité est-elle au courant de ces incidents ?*
- *Les responsables de la garderie sont-ils au courant de ces incidents ?*
- *Y a-t-il des contrôles réguliers et par qui ?*
- *Comment les enfants sont-ils surveillés quand ils sont sur la place de jeux de la garderie ?*
- *Et pourquoi aucun adulte ne se trouve-t-il avec eux ?*
- *Le personnel est-il qualifié ?*
- *Les jeux de la place de jeux sont-ils aux normes ?*

Je tiens quand même à vous dire qu'avant de lire cela, j'ai reçu un certificat médical d'un pédopsychiatre, confirmant mes dires, que je transmettrai à Mme Myriam Romano-Malagrifa à la fin de cette séance.

Je vous remercie d'avance de répondre à mes questions.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Mme Maria-del-Mar Rodriguez a eu la gentillesse de me donner son texte d'interpellation hier après-midi et je la remercie.

Je comprends cette inquiétude, effectivement ce sont des faits qui sont graves, toutefois, nous ne sommes pas au courant du dernier incident dont vous parlez. Nous répondrons par écrit à toutes les questions de votre interpellation, mais j'aimerais quand même apporter quelques éléments de compréhension sur le fonctionnement de cette crèche-garderie.

Vous vous rappelez que votre Conseil communal avait accepté l'intégration de la crèche-garderie du Foyer Sainte-Famille dans notre réseau d'accueil, c'était en 2011, le préavis N° 109. Cette crèche-garderie fait partie du réseau au même titre qu'une institution privée. C'est une association selon les articles 60ss du Code civil, elle est là, dans le réseau, au même titre qu'une autre garderie, qui serait par exemple celle de Bobst. La seule différence, c'est qu'en fait, le Conseil communal s'est engagé à financer le déficit d'exploitation de ce lieu d'accueil. Ce sont donc 50 places qui étaient quasiment entièrement occupées par des enfants renanais, et à ce moment-là, en 2011, vous vous rappelez, c'était extrêmement important de pouvoir garder cette garderie ouverte puisqu'elle risquait vraiment de fermer.

Maintenant, vous aurez effectivement toutes les réponses à vos questions, mais il y a un certain nombre de questions que nous devons évidemment poser au Foyer Sainte-Famille, tout en sachant que les responsables de ce lieu ne sont pas forcément tenus de nous répondre, puisqu'il s'agit d'une institution privée.

L'Office de l'Accueil de Jour des Enfants est l'autorité de contrôle de ces lieux d'accueil. La crèche-garderie, comme tous nos lieux d'accueil qui sont dans le réseau, vient d'obtenir une nouvelle autorisation de pouvoir exploiter. Donc, il y a des contrôles qui se font au début pour l'obtention de l'autorisation, ensuite les contrôles se font de manière régulière. Lorsqu'une crèche-garderie veut obtenir son autorisation, il y a des contrôles qui sont fait sur les places de jeux. C'est connu qu'avec les balançoires il y a des risques. Beaucoup de gens dans le public veulent des balançoires, parce que c'est chouette, mais ce n'est jamais sans la surveillance d'un adulte, puisque nous savons, c'est connu, qu'il peut y avoir des risques de strangulation avec les cordes des balançoires.

Mme Maria-del-Mar Rodriguez, Fourmi rouge

Ce n'est pas la balançoire mais c'est la fillette qui a eu une idée débordante de mettre une corde et de se l'enrouler comme une ceinture. Il n'empêche pas moins que la maman attend des explications.

Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Alors effectivement c'est ce qu'il y a de préoccupant.

Mme Maria-del-Mar Rodriguez, Fourmi rouge

C'est cela ma préoccupation, personne ne met en cause la décision que c'est la petite fille elle toute seule, personne ne met en cause la garderie, même pas la maman, elle demande tout simplement des explications

Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

D'accord. Nous essayerons de vous donner une réponse la prochaine fois.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**
Interpellation relative aux logements subventionnés

*Monsieur le Président,
Chers collègues,*

Renens a environ cent appartements subventionnés, pour lesquels la Commune participe pour environ CHF 100'000.- par année. (au budget 2015 que nous venons de recevoir, j'ai vu CHF 92'000.-) D'après le rapport de gestion, il y avait 250 familles sur la liste d'attente.

Selon le dépliant édité par l'Office communal de logement, il y a une description de ce qu'est un logement subventionné:

"Il s'agit de logements construits ou rénovés avec l'aide financière des pouvoirs publics, à savoir le Canton et la Commune. Suite à leur participation, ces collectivités publiques participent à un effort de diminution du loyer".

Afin de faire profiter de cette baisse de loyer les personnes qui en ont le plus besoin, une série de critères est établie.

Le Canton et la Commune participent à l'abaissement des loyers, et de ce fait, chacune des deux entités a édicté une série de règles concernant l'attribution de ces logements. Le Canton se prononce sur la limite maximale de revenus et de fortune des candidats; il vérifie également le degré d'occupation du logement (le nombre de personnes par rapport au nombre de pièces).

Le règlement communal d'attribution donne la priorité aux personnes habitant la Commune depuis au moins trois ans ou y travaillant depuis au moins cinq ans.

Le but de cette interpellation est que vous nous rappeliez:

- 1. Quels sont les critères d'attribution des logements subventionnés et qui procède à cette attribution?*
- 2. Comment est assuré le suivi des situations et ce qui se passe si la famille, bénéficiant d'un logement subventionné, ne correspond plus aux critères (enfants devenant majeurs et ayant un revenu, revenu de la famille s'améliorant, nombre de personnes occupant le logement diminuant)?*

L'objectif de cette interpellation est d'une part de pouvoir répondre de manière correcte aux personnes qui nous questionnent sur ce sujet, assez brûlant, et d'autre part de faire, par la suite, des propositions pour éviter autant que possible des éventuelles situations où les

appartements subventionnés seraient occupés par des familles ne correspondant plus aux critères d'octroi.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

J'ai quelques éléments de réponse à ces questions.

Lorsque l'on fait une demande d'appartement subventionné et que l'on répond au critère d'année de résidence, il y a un contrôle à l'entrée qui se fait par la division "logement" du Canton. Une fois la décision d'attribution d'un logement subventionné prise, des contrôles sont effectués tous les deux ans par la même division "logement". Chaque locataire doit communiquer tous les revenus qu'il y a dans la famille. Dans le cas où une famille a des revenus qui sont supérieurs aux critères attendus, à ce moment-là, la subvention tombe et les locataires payent le loyer au prix plein. De telles situations arrivent, il suffit qu'il y ait une famille avec enfants, les enfants grandissent, trouvent un travail et pendant une période transitoire où les enfants, avant de quitter le nid, vivent avec leurs parents, pour que les revenus totaux soient supérieurs au critère de revenu. Alors à ce moment-là, ce qu'il se passe c'est qu'effectivement, l'appartement en question, qui est censé être un appartement subventionné, n'est plus considéré comme tel puisque les personnes qui l'occupent payent le loyer plein.

Nous vous répondrons avec plus de détails à votre interpellation.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**
Interpellation relative à l'Animation sur la Place du Marché

Madame la Syndique

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chers collègues,

J'aimerais, en premier, saluer la bonne initiative de la Municipalité de mettre gratuitement à disposition d'associations locales la tente dressée sur la Place du Marché en cette fin d'année. Cela permet de mieux animer le centre de notre Commune avec, parallèlement, de bonnes retombées sur les commerces des alentours.

Dans cette dynamique, je demande à la Municipalité que les sociétés locales et partis politiques aient désormais le choix, chaque année, entre la mise à disposition gratuite de la Salle de spectacles ou la mise à disposition gratuite du matériel pour organiser une manifestation couverte sur le Place du Marché. Merci

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

M. Le Président,

M. Silvio Torriani,

Mesdames et Messieurs,

Cette année est une année particulière parce que les activités sous la tente de fin d'année débiteront le 22 novembre avec la pose de la première pierre de la Gare et s'achèveront le 14 décembre 2014, avec le Marché de Noël.

Ce qu'il faut savoir c'est que monter cette infrastructure demande une semaine de travail, voire un peu plus, et encore une semaine pour la démonter. Donc, comme les ressources au CTC ne sont pas non plus inaltérables et inépuisables, nous avons décidé de la laisser pendant ce laps de temps et d'inviter toutes les sociétés pour des prix relativement modestes, voire gratuitement, à occuper et à animer cette Place du Marché; la Municipalité met à disposition et les sociétés animent. Par contre, je ne peux pas vous garantir que ce soit chaque année comme cela.

Le deuxième point, au niveau des décisions qui ont été prises par la Municipalité et qui vous ont été transmises; effectivement la Salle de spectacles est à disposition, une fois par année gratuitement, tandis que pour les locations de tente, nous avons un autre règlement qui prévoit des prix que nous pouvons tout-à-fait revoir et ce volontiers. Simplement, je ne suis pas certain qu'une tente soit montée comme cela s'il n'y a pas d'occasion, il faut qu'il y ait des demandes. Si nous avons des associations qui sont intéressées à organiser des manifestations en fin d'année, ce n'est pas du tout exclu que nous puissions monter cette tente plus vite mais cela c'est à réfléchir. Encore une fois, nous sommes la logistique, si les demandes sont là, nous les étudions et si nous pouvons y répondre, nous y répondons mais dans ce cas précis, cette année, c'était quand même un cas particulier. L'idée et la démarche, je les trouve très bonnes et puis le fait d'animer la Place du Marché, fin novembre, début décembre, les mercredis ou les samedis et autre est une excellente idée.

Donc encore une fois, si les projets viennent, très volontiers que nous les accueillons et moi je mets volontiers ce sujet en Municipalité par rapport au coût, parce que nous avons des coûts qui ont été établis il y a quelques années et effectivement l'idée ce n'est pas non plus de surtaxer les gens qui organisent des manifestations.

Je crois que je vous ai répondu.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

15. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Ali Korkmaz, PS**

Proposition de résolution générale intitulée "Prise de position du Conseil communal de Renens et condamnation des massacres perpétrés en Syrie et en Irak sur des minorités Chrétiennes, Kurdes, Alévis et Yazidis, notamment dans les provinces de Kobanaè et Rojava".

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Représentants de la Presse,
Chers Publics,*

Nous, élu(e)s communaux, représentant le Conseil Communal de Renens/VD, condamnons les exactions commises au nom d'Allah sur des civiles, des femmes et des enfants dont le seul « crime » est de ne pas reconnaître le prétendu "Khalifat de L'Etat islamique" en Irak et au

Levant (EI).

Nous condamnons les actes d'horreur et de barbarie qui, à la suite d'une irresponsable guerre de pillage et de partition, plongent l'Irak et la Syrie dans la guerre et le chaos. Saisis d'effroi devant les exactions commises à la frontière de la Turquie, nous attendons du gouvernement Turque qu'il ouvre son territoire aux flots incessants de réfugiés, toutes ethnies et appartenances religieuses confondues fuyant la guerre et les massacres.

Nous, membres du Conseil communal de Renens, réclamons des Autorités de la Confédération qu'elles s'adressent aux Autorités d'Ankara pour leur demander de protéger l'exode des minorités persécutées, d'aider à l'instauration de couloirs humanitaires, de faciliter le travail des organisations d'entre-aide (Croix-Rouge, Croissant-Rouge, etc.) et de tout mettre en œuvre pour fermer leurs frontières au passage des Djihadistes et trafics illégaux d'armes et d'hydrocarbures organisés aux profits des terroristes de l'Etat islamiste en Irak et au Levant (EI) et des groupes Al-Nosra rattachés à Al-Qaïda.

De plus, nous demandons à nos Autorités d'envisager de reconnaître l'autonomie des Provinces de Kobanê et de la région de Rojava dont les populations résistent à l'agression des bandes armées de l'EI.

En espérant que le Conseil fédéral mettra tout en œuvre pour qu'aucune arme, aucune munition de fabrication suisse ne parvienne jusque dans les mains criminelles des assassins de l'Etat Islamique, nous adressons ce courrier à la Chancellerie de la Confédération à l'attention des Chambres fédérale et du Conseil fédéral.

Pendant que certains d'entre nous étudiaient dans leur université ou dans de bonnes écoles professionnelles, je faisais mes classes dans les prisons militaires en Turquie, de mon pays d'origine, l'Anatolie autrement dit l'Asie mineure depuis le Bosphore jusqu'à la Mésopotamie. Aujourd'hui ouvrier, de formation de mécanicien de production et de poly-mécanicien, binational, syndicaliste et élu du Conseil communal de vous demande d'apporter votre soutien à cette résolution. Merci pour votre attention.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**
Proposition de résolution sur le même sujet

Mesdames, Messieurs,

J'aimerais remercier M. Ali Korkmaz pour son texte et pour la démarche. Je sais que nous sommes plusieurs, dont moi, à se demander si c'est bien au Conseil communal de Renens de prendre ce type de résolution, si nous pouvons vraiment faire quelque chose. Mais je pense que les faits qui se passent aujourd'hui en Syrie et en Irak et ailleurs dans le monde sont assez graves pour que nous prenions quelques instants pour en discuter et faire notre possible, dans les possibilités qui sont les nôtres, donc des possibilités qui sont minimales, pour faire que les choses aillent mieux, pour essayer d'arrêter ce conflit, prôner la paix et demander à nos Autorités fédérales de faire quelque chose. Donc merci à M. Korkmaz.

Cela étant dit, sur un texte qui a été écrit avec le cœur; un texte que je respecte mais un texte qui, à mon sens, et au sens de beaucoup d'entre nous au sein du groupe Les Verts, et nous ne sommes pas les seuls à penser cela, mais nous le verrons peut-être tout-à-l'heure, est un texte qui va un peu trop loin dans les degrés de précision et qui, par certaines expressions,

par certaines formulations peut blesser d'autres personnes, d'autres communautés et du coup, s'éloigner de son but premier qui est celui de réclamer la paix et que tout soit fait pour arrêter les hostilités.

C'est pour cela que le groupe Les Verts vous propose un texte, sans doute moins ambitieux, mais qui, au moins, a le mérite de réunir le minimum de dénominateur commun qui est celui, que je crois qui nous réunit tous, de demander à nos Autorités fédérales de faire tout ce qu'elles peuvent pour la paix et qui n'entre pas en matière sur d'autres questions qui peut-être ne nous voient pas tous d'accord. Le texte que je propose à M. Ali Korkmaz d'utiliser pour remplacer celui de sa résolution est le suivant:

"Nous, élu(e)s du Conseil Communal de Renens, condamnons l'horreur et la barbarie qui, à la suite d'une irresponsable guerre de pillage et de partition, plongent l'Irak et la Syrie dans la guerre et le chaos.

Saisis d'effroi devant les exactions commises sur des civils sans défenses, nous demandons aux autorités fédérales de faire tout ce qui est en leur pouvoir - en collaboration avec la communauté internationale et les ONG présentes sur place - pour faire cesser les hostilités et protéger la vie des populations civiles.

Nous demandons également à nos autorités de mettre tout en œuvre pour qu'aucune arme et aucune munition de fabrication suisse ne puisse être utilisée contre des victimes innocentes, et de se remémorer la tradition humanitaire qui est historiquement celle de la Suisse lorsqu'il est question de l'accueil de réfugiés provenant de ces régions comme de toutes celles impliquées dans un conflit.

Dans l'espoir de revoir bientôt la paix et la tranquillité régner à nouveau dans ces terres aujourd'hui en proie à une guerre insensée, nous adressons ce courrier à la Chancellerie de la Confédération, à l'attention des Chambres fédérales et du Conseil fédéral."

Voilà Mesdames et Messieurs le texte que nous proposons et je propose à M. Ali Korkmaz de remplacer le sien par celui-ci. Je vous remercie.

○ **M. Ali Korkmaz, PS**

Je remercie aussi également la proposition faite par notre collègue M. Alberto Mocchi, seulement j'aimerais dire que la situation était très urgente déjà le mois passé lors du dernier Conseil. Je voulais déposer ma proposition déjà le 02 octobre et de nombreuses et nombreux conseillères et conseillers m'ont dit qu'ils ne connaissaient pas la situation et que je devais déposer le titre et qu'aujourd'hui je développerai, ce que j'ai fait. J'ai reçu de nombreux amendements et propositions, j'ai été très attentif, je les ai intégrés j'ai également un peu changé le texte, je n'ai pas été sourd aux propositions mais malheureusement, M. Mocchi, je dois vous dire que noyer le poisson c'est aussi la politique.

Mais malheureusement, la situation actuelle, j'aimerais vous dire, 900'000 kurdes attendent à la frontière entre les cailloux et le désert. Il y a 200'000 kurdes qui ont passé la frontières et 180'000 kurdes qui sont bloqués à la frontière. C'est bientôt l'hiver, chères et chers Collègues, et puis ces gens-là, ils attendent de l'aide, de l'aide humanitaire, le couloir humanitaire. S'il vous plait, maintenant je comprends que vous ne voulez pas connaître, vous dites que cela dépasse le moyen du Conseil, mais nous au moins on les a dits. Regardez, l'autonomie dont vous ne voulez pas, mais l'autonomie, depuis 2012 existe déjà dans ces trois cantons, Afrin,

Cizre et Kobanê, cela fait la région de Rojova. Je connais bien cette région étant né pas très loin. Alors je comprends que l'on ne veuille pas prendre de risque, mais chaque vérité à un caractère révolutionnaire.

Voilà, dans ce pays aussi il s'est passé des choses similaires entre 1939 et 1945. On a même aussi condamné des commandants policiers ayant aidés les juifs à fuir la barbarie des nazis.

Voilà ce que je voulais dire pour l'instant, mais je n'accepte pas la proposition de M. Alberto Mocchi, je garde la résolution que j'ai déposée devant le Conseil.

○ **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Je n'aimerais pas éterniser le débat mais juste pour dire que je n'estime pas être en train de noyer le poisson. J'estime être en train de trouver un compromis acceptable. Ce que vous dites, M. Korkmaz, cela figure aussi dans le texte que j'ai lu avant, enfin quand on dit d'aider la population civile, de faire tout ce qui est dans le pouvoir de la Confédération pour arrêter les hostilités, on ne demande pas autre chose que vous demandez avec d'autres termes.

Et j'aimerais vous demander, qu'est-ce qui est mieux, d'après vous par rapport à la situation? Que nous votions sur votre texte et qu'il soit refusé par le Conseil communal ou que l'on vote sur un texte, encore une fois moins ambitieux, mais qui au moins a une chance de passer et de trouver une majorité? Très honnêtement, par rapport aux personnes qui nous regardent, par rapport aux personnes qui sont en train de souffrir en ce moment même, quelle est la meilleure solution? Je vous pose juste la question. Merci.

○ **M. Ali Korkmaz, PS**

Je suis désolé, je ne veux pas vous embrouiller la tête avec cela. Moi non plus, je ne veux pas entrer dans tous les détails, il y a beaucoup de choses à dire là-dessus, je me suis assez renseigné ces derniers temps. Au départ, la plupart, même vous M. Mocchi vous aviez dit avant de recevoir mon texte que vous étiez d'accord avec le contenu, étiez très sensible aussi mais maintenant vous ne voulez pas connaître l'autonomie qui est très importante et qui évitera les massacres. Dans votre texte, il n'y a pas de reconnaissance de l'autonomie, dans votre texte il n'y a pas le fait qu'il y a du trafic illégal de carburant dont bénéficie l'Etat islamiste, des Djihadistes, tout cela vous ne connaissez pas et ces choses-là sont importantes, il y a tous les mois 1000 djihadistes qui rentrent par la Turquie dans cette région.

Voilà, j'ai un peu de la peine à accepter votre texte qui est un peu trop vide, pour moi les choses essentielles, la vérité ont été enlevées dans ce texte.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président précise qu'il y a deux résolutions et propose les deux possibilités suivantes:

1. soit de les opposer,
2. soit de voter la résolution de M. Ali Korkmaz, puis de voter la résolution de M. Alberto Mocchi.

M. Pascal Golay demande à ce que les deux résolutions soient votées séparément. De ce fait, M. le Président soumet au vote la proposition de résolution de M. Ali Korkmaz.

La résolution de M. Ali Korkmaz est adoptée par 26 voix "pour", 12 voix "contre" et 26 abstentions.

Puis, M. le Président soumet au vote la proposition de résolution de M. Alberto Mocchi.

La résolution de M. Alberto Mocchi est adoptée par 29 voix "oui", 3 voix "contre" et 20 abstentions.

M. le Président informe que les deux propositions de résolution sont acceptées et informe que les deux résolutions seront envoyées.

○ **M. Daniel Rohrbach, PS**

Juste pour vous dire qu'à mon avis il faut les opposer l'une à l'autre, cela n'a pas de sens d'avoir deux résolutions sur le même thème émanant d'un même Conseil.

M. le Président rappelle que c'est ce qu'il avait proposé au préalable.

○ **M. Ali Korkmaz, PS**

M. le Président,

Chers et chères collègues,

D'après notre Règlement du Conseil communal, les deux résolutions ont été adoptées, maintenant c'est au Président du Conseil communal de les envoyer aux autorités compétentes, au Conseil fédéral.

Cela ne sert à rien de les opposer, la majorité ayant dit oui pour la résolution de M. Alberto Mocchi, la majorité ayant dit oui pour la résolution signée par les cinq conseillers communaux ici. Je ne vois pas pourquoi il faudrait les opposer maintenant, je n'accepte pas la proposition de M. Daniel Rohrbach, il n'y a pas de sens.

○ **M. Daniel Rohrbach, PS**

M. le Président, je m'excuse d'insister, je demande une motion d'ordre afin que nous opposions ces deux résolutions.

○ **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

M. le Président,

Je déplore que nous soyons en train de faire un jeu politique que je trouve assez malsain alors qu'en fait il y a une bonne intention derrière les deux versions de cette résolution. Je ne sais pas si d'autres conseillers ont eu la même impression que moi, mais je pense que lors du premier vote, les conseillers n'ont pas réalisé que s'ils voulaient refuser cette résolution, il devait voter non et je pense que ce premier vote a été mal compris. Alors, après, au niveau de comment faire pour réparer cela, je ne sais pas. Mais je pense qu'il faut éviter de nous ridiculiser un peu plus en envoyant deux résolutions, qui vont dans le même sens, au Conseil fédéral.

M. le Président décide d'opposer les deux résolutions. Des voix s'élèvent dans les rangs du Conseil...

○ **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

Je crois qu'il y a une série de discussions parallèles et moi personnellement, je ne comprends pratiquement plus rien car cela part dans tous les sens. On s'arrêterait ne serait-ce que trois minutes le temps que l'on puisse discuter et trouver la meilleure solution, on gagnerait du temps plutôt que de passer tous au micro pour dire ce que l'on veut, ce que l'on ne veut pas et crier au travers de la salle et cela réglerait le problème. Parce que cela risque de s'envenimer un tout petit peu vue la tension qui monte.

Je demande donc que l'on applique la mention d'ordre demandant d'arrêter quelques minutes le Conseil le temps que l'on trouve la solution pour régler le problème.

M. le Président suspend la séance du Conseil communal de Renens et demande aux Présidents de groupe de se regrouper.

A la reprise de la séance du Conseil communal de Renens et avant de passer à la motion d'ordre de M. Daniel Rohrbach, M. le Président informe qu'une prise de parole est demandée.

○ **M. Naïm Lokaj, Fourmi rouge**

*M. le Président,
Chers Collègues,*

Vue la discussion de M. Ali Korkmaz et aussi la proposition du groupe Les Verts, je trouve que M. Ali Korkmaz a été très doux par rapport à la situation qu'il y a dans la région, il y a plus de 2 millions de déplacés. Nous venons d'un pays avec des traditions et aussi d'un état qui a signé la convention européenne pour les droits de l'Homme. Le déplacement forcé d'un territoire est interdit depuis 1950 en Europe, nous avons les premiers voisins où ce serait la guerre maintenant.

J'aimerais que nous réfléchissions bien, que nous mettions la main sur le cœur pour 2 millions de gens déplacés qui vivent au jour d'aujourd'hui, dans un pays voisin de l'Irak et de Syrie, une guerre sale. Il a bien pensé que ce serait au nom d'Allah et qui ne respecte aucune norme. Les gens déplacés, après cette guerre, comme le dit M. Korkmaz, méritent cette autonomie parce qu'il y a des preuves historiques, il y a des langues différentes et des coutumes différentes. Et dans le cas de la population kurde, dans ce territoire, je vais être solidaire parce que j'ai vécu une guerre sale avec M. Milosevic. Des tyrans pareils méritent d'être condamnés. N'hésitez pas à venir vers moi, pour que je vous explique ce qu'a dit M. Korkmaz. Merci.

Je n'ai rien contre M. Mocchi, mais quand on a signé une convention en 1951, comme européen nous gardons la paix entre nous. On vit à Lausanne où un traité important a été signé qui permettait le déplacement de population. Mais les temps ont changés et la convention de 1951 est en vigueur maintenant. Merci.

M. le Président rappelle qu'il y a une motion d'ordre de la part de M. Daniel Rohrbach et propose de la voter. Celle-ci demande à ce que les deux résolutions soient opposées.

C'est par 37 voix "pour", 9 voix "contre" et 7 abstentions que la motion d'ordre est acceptée.

○ **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Je voulais juste très rapidement dire que si le groupe Les Verts a décidé de proposer cette résolution alternative, ce n'est pas pour s'amuser, ce n'est pas parce que nous nous sommes dit que nous ne savions pas trop quoi faire cette semaine et du coup que nous pourrions rédiger un texte et le soumettre à d'autres groupes. C'est parce que, à un moment donné, il nous a semblé d'une part que le texte, tel que présenté par M. Ali Korkmaz, n'était pas acceptable pour nous en l'état et que d'autre part parce que d'autres personnes, dans d'autres groupes, nous avaient fait part du même constat. C'était pour éviter un refus du texte de M. Ali Korkmaz et que nous ne voulions pas donner le signal, l'impression au monde extérieur et même aux personnes qui aujourd'hui souffrent, cela effectivement personne ne le nie qu'il y a des personnes qui sont en train de souffrir énormément dans les régions qui ont été citées, qu'une résolution était refusée et j'ai eu des contacts avec tous les groupes, présents dans ce Conseil, qui m'ont dit ne pas forcément soutenir le texte de M. Ali Korkmaz mais qui étaient d'accord avec notre texte. Si j'avais su que tel n'était pas le cas, nous n'en serions pas là et je n'aurais pas présenté ce texte.

La parole est encore demandée, toutefois M. le Président décide de suspendre la discussion et d'opposer les deux résolutions selon le résultat de la motion d'ordre votée précédemment.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je demande le vote nominal.

M. le Président est informé par M. Alberto Mocchi que celui-ci retire son texte. De ce fait, M. le Président annonce que:

LA RÉOLUTION DE M. ALI KORKMAZ, ADOPTÉE, SERA ENVOYÉE À QUI DE DROIT.

● **M. Gérard Duperrex, UDC**

Intervention relative au bâtiment du Service du Personnel

Monsieur le Président,

J'ai constaté ces derniers jours que le bâtiment du Service du Personnel où siège le Bureau de M. Alain Robert, jolie petite villa, où je passe quatre fois par jour, a été repeint.

Je tiens à féliciter la Municipalité de la décision d'avoir donné un lifting à ce bâtiment mais aussi je tiens à féliciter notre peintre de la Commune qui a effectué ce travail tout seul. Bravo Monsieur le peintre. Merci.

Monsieur le Président demande le silence dans la salle.

- **M. Richard Neal, PS**

Information relative au parcours interreligieux

Samedi prochain, durant l'après-midi, il y a le parcours interreligieux qui débute cette année à l'église de Saint-Joseph, qui se trouve au début de la route de Genève, qui ira ensuite au centre bouddhiste et finalement au centre kimbanguiste à Malley. Pour ceux qui sont intéressés, information auprès de moi. Cela commence à 13h30 et durera jusqu'à 18h00 samedi prochain.

- **M. Richard Neal, PS**

Remarque relative aux informations transmises à la presse

C'est une question qui n'est pas pour la Municipalité mais pour vous, chers Collègues. Je dois dire mon étonnement, et c'est quelque chose qui me travaille depuis quelques temps et j'aimerais avoir votre avis sur le sujet, ce n'est pas une discussion, cela peut être informel et après la séance, mais je vous en informe et vous pouvez venir vers moi pour en discuter.

Je trouve, à quelque part, blessant, personnellement, qu'il y ait des articles de presse qui apparaissent en début de semaine relatant ce que théoriquement nous allons choisir le jeudi soir ici. Et je me sens, quelque peu bafoué, je trouve que je n'ai plus la liberté absolue de mon choix ou alors nous allons passer pour des guignols vis-à-vis du public qui a été informé le mardi, par exemple cette semaine, que nous allons avoir des discussions pour un crédit pour le CIGM. C'est déjà arrivé pour d'autres trucs, cela va sûrement arriver pour d'autres dans le futur. Je me demande si vous, vous ressentez la même chose ou si je suis juste parano et si, par la suite, s'il y a une majorité ou un grand nombre de mes collègues conseillers qui ressentent la même chose, si nous ne pourrions pas demander à la Municipalité de changer leur manière de faire.

Alors si vous vous sentez concerné, alors volontiers, venez discuter avec moi après et nous en reparlerons si nécessaire en décembre. Merci.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

M. Richard Neal, c'est vrai que nous avons eu plusieurs fois cette discussion depuis quelques années. Le besoin d'information de l'ensemble des citoyens est important et je rappelle que l'ordre du jour ainsi que les préavis de la Municipalité sont publics dès qu'ils vous sont envoyés. Ceci n'est pas le cas à Renens seulement, c'est le cas dans tous les parlements.

C'est vrai que nous avons dû, par contre, rappeler à la presse que ce n'est pas parce qu'un objet vous est présenté que vous alliez l'accepter, d'autant plus que nous avons notre procédure en deux temps ce qui n'est pas le cas dans d'autres Conseils. En règle générale, il est mentionné en bas de chaque communiqué qu'un objet est présenté au Conseil, qui se prononcera dans sa séance prochaine.

Donc la presse s'intéresse à Renens et nous sommes contents qu'elle le fasse, elle s'intéresse à ce qui se passe dans les parlements. A nouveau, c'est la même chose dans toutes les villes

de ce Canton, c'est la même chose évidemment au Grand Conseil ainsi qu'au Conseil fédéral. Au Conseil fédéral, l'information vient même en amont, cela veut dire dès que le Conseil fédéral décide de déposer un préavis, la presse en est informée avant même qu'il soit présenté à l'ordre du jour des chambres fédérales par exemple. Alors c'est vrai, il y a souvent des confusions, la presse a tendance à dire que ce sera comme cela, alors que ce n'est pas du tout le cas. Nous présentons un projet à un législatif qui va, à son rythme, décider s'il l'accepte ou pas.

Cette information permet aussi au citoyen de vous interpellier, cela permet le débat public et citoyen et je crois personnellement que cette information est absolument indispensable. A nouveau, la presse reçoit publiquement cet ordre du jour dès qu'il est affiché au pilier public par exemple.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**
Question concernant la futur gymnase de l'Ouest

Je suis admirative devant la rapidité du démarrage du chantier du gymnase de l'Ouest. Je sais qu'un passage piéton, permettant de se rendre dans ce nouveau quartier, est prévu. Ce cheminement doit mener les piétons le long des voies et leur permettre d'arriver en toute sécurité directement dans le futur nouveau quartier; la rue du Simplon n'étant pas adéquate pour recevoir de nombreux piétons.

Ma question est la suivante: Ce cheminement sera-t-il construit quand le gymnase entrera en fonction?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Madame la Conseillère,*

La passerelle dont nous avons parlé ne pourra pas être prête lorsque le gymnase arrivera. Cette passerelle pourra être construite une fois que les travaux de la quatrième voie seront terminés. Par contre, c'est vrai qu'aujourd'hui la rue de Simplon ne peut pas accueillir le nombre de piétons qui est attendu, il y a donc un nouveau trottoir qui sera construit de l'autre côté de la route, là où il manque et qui sera suffisamment large pour pouvoir accueillir les gymnasiens.

Dans le futur, nous aurons la passerelle, le trottoir supplémentaire et l'autre qui sera également élargi. Donc nous aurons quand même des possibilités d'accueil, mais la passerelle est au plan d'investissement pour 2019. Malheureusement on ne peut pas la faire déjà aujourd'hui. Les gymnasiens pourront compter sur un trottoir pour la première phase.

Mme Verena Berseth, Fourmi rouge

Je remercie la Municipalité pour sa réponse, parce qu'il est vrai que je vous transmets les inquiétudes de certains parents tout simplement. Mais si vous nous dites, qu'il y aura un trottoir, je vous remercie.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Question relative au nettoyage pour hydrolyse d'eau salée

Les Verts de Renens saluent la décision du service de Maintenance d'utiliser un système de nettoyage par hydrolyse d'eau salée. Ce processus, qui évite l'emploi de produits de nettoyage, est écologique et semble donner satisfaction aux utilisateurs. Nous souhaiterions que d'ici quelques temps, peut-être d'ici une année, qu'un bilan soit fait. Est-ce que c'est quelque chose de prévu? Si c'est le cas, est-ce que vous pourriez nous tenir au courant car nous nous réjouissons de voir si ce processus tient ses promesses.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le bilan au niveau des nettoyages a déjà été fait puisqu'avant d'acquérir cette machine nous l'avons eue en test pendant plus de quatre mois, à notre totale satisfaction. Maintenant, le bilan nous l'aurons au niveau financier par rapport à l'économie des produits que nous utilisons de façon standard; cela figurera déjà dans les comptes. Au niveau du rapport de gestion, nous mettrons également quelques lignes. Comme c'était écrit dans l'article, ce sont aussi des machines qui existent en version "ménagère" pour quelques centaines de francs, donc vous pouvez faire l'acquisition de ces petites machines qui sont des machines pour les ménages, tandis que celles que nous avons sont des grosses machines industrielles mais effectivement, nous vous donnerons un bilan surtout sur l'économie des produits que nous avons fait.

- **M. Cemal Ozcan, Les Verts**

Intervention relative à la proposition de résolution de M Ali Korkmaz intitulée "Prise de position du Conseil communal de Renens et condamnation des massacres perpétrés en Syrie et en Irak sur des minorités Chrétiennes, Kurdes, Alévis et Yazidis, notamment dans les provinces de Kobanaè et Rojava"

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je sais que c'est trop tard, car il y avait un sujet qui était très important, je voulais m'exprimer, il y avait un texte bien défini et il a bien présenté les souffrances qu'il y avait, celui de Monsieur Mocchi et je n'ai pas pu me présenter à la tribune mais par contre j'aimerais bien vous exprimer notre point de vue.

Devant les graves accusations portées par Monsieur Korkmaz, il s'avère, en effet, indispensable que notre conseil puissent être équitablement informés sur la situation en Syrie et plus particulièrement sur celle à Kobané.

Même si le sort de la ville de Kobané est devenu le centre de l'attention du monde entier ses derniers mois, il ne faut pas oublier que la misère et la désolation régnaient déjà en Syrie. Puisque on dénombre déjà plus de 200'000 morts. Kobané n'était, de loin, pas la première cible de l'Etat islamique (EI): ces extrémistes avaient envahi un vaste terrain d'Azzaz en Syrie à Kirkouk en Irak. Tout comme ils tentent aujourd'hui de chasser les Kurdes de Kobané, ils

avaient tout d'abord, tué, intimidé et expulsé les Chrétiens, les Arabes, les Yézidis et les Turcomans, soit tous les peuples de Syrie.

Quant au rôle de la Turquie dans ce conflit, je suis convaincu que la Turquie est et sera toujours en première ligne dans la lutte contre le terrorisme, y compris devant cette nouvelle menace que représente l'EI. La Turquie et ses forces vives sont prêtes, capables et désireuses de continuer à assumer les responsabilités qui leur incombent dans la coalition internationale mise en place.

Contrairement à ce que Monsieur Korkmaz voudrait nous faire croire, la Turquie n'a jamais tourné le dos à Kobané. Elle a ouvert ses frontières depuis les premières heures du conflit, a accueilli avec générosité toutes les personnes qui souhaitent s'y réfugier, fourni toute l'aide humanitaire possible et a agi en pleine coopération avec la coalition internationale.

La Turquie a également facilité le passage des forces de Peshmergas à Kobané, poursuivant ainsi sa contribution à la sauvegarde de la ville pour que ses habitants puissent y retourner sains et saufs et ce dans les meilleurs délais.

Il n'y a aucun doute que devant la menace que représente l'EI, tous les membres de la communauté internationale doivent être prêts à jouer leurs rôles afin d'éradiquer ce fléau d'un autre âge. Une action résolue et globale telle que proposée par la Turquie est nécessaire pour atteindre cet objectif, impliquant de facto la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne avec des zones de sécurité en Syrie pour protéger ses citoyens. Sans elles, toute opération serait insuffisante contre les menaces actuelles.

Même si les multiples avertissements antérieurs de la Turquie concernant les résultats probables de la crise en Syrie sont tombés dans l'oreille d'un sourd, la Turquie continuera à rester à l'écoute des besoins du peuple syrien.

L'aide humanitaire de la Turquie étant sans précédent, le nombre de Syriens de toutes origines ethniques et religieuses qui ont fui et trouvé refuge en Turquie ne cesse d'augmenter: il approche maintenant les 2 millions de personnes. Cette charge a été appréciée en paroles par la communauté internationale mais pas en actes! L'indifférence quasi-totale de la communauté internationale doit cesser au plus vite et les menaces à la paix et à la sécurité internationales posées par l'EI doivent être prises en compte dans leurs globalités.

Transférer le pouvoir à un gouvernement représentatif comprenant toutes les composantes du peuple syrien et émanant d'une véritable transition politique en conformité avec "le Communiqué de Genève" doit toujours être notre priorité.

Notre appel envers le Conseil Fédéral doit être dans ce sens et en conformité avec les engagements de notre pays surtout avec ses convictions humanitaires et ceci sans tomber dans un jeu politique.

Pour finir, je ne suis pas d'accord que devant une telle misère humaine, on fasse de la polémique politicienne et le plus important, je pense que le conseil communal de notre commune ne doit pas servir de plateforme à ce genre d'agissement!

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Président rappelle que la résolution a été votée et que le Conseil ne va pas poursuivre sur ce point.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

Remarque relative aux informations transmises à la presse

Je reviens sur l'interpellation de M. Richard Neal et sur la déclaration de notre Syndique, Mme Marianne Huguenin. Je vous signale, à toute fins utiles, que sur mon portable, sur la version électronique du "24heures" que je viens de consulter parce que je faisais un peu autre chose, figure que le passage sous voie du Léman à Renens sera remodelé. Il y a même la perspective que nous avons sur notre préavis. Alors peut-être aussi que cette discussion, proposée par M. Neal n'était pas complètement inutile.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Mme Véronique Bovey-Diagne, je crois, on le voit ce soir, qu'il y a de nombreux sujets dont nous devons discuter tranquillement. Nous avons une réunion entre les présidents des groupes politiques et des partis et je pense qu'une partie des thèmes que vous abordez peuvent être discutés tranquillement dans ce cadre-là.

Je trouve pour ma part légitime que la presse informe. Alors, je n'ai pas vu le site de "24heures", j'ai, pour ma part, écouté le débat ! Mais je pense que le fait de présenter le projet ainsi que son coût est complètement légitime. Maintenant, si "24heures" mentionne que le projet a passé et qu'il a été voté, c'est vrai, ce serait faux; de même que le conditionnel devrait être utilisé et non le futur. Cela a été rappelé et, en général, je crois que les journalistes qui sont ici le savent. Alors peut-être qu'il y a parfois des raccourcis journalistiques et qu'il est important de leur rappeler d'y veiller.

Il me semble normal que la population sache ce que la Municipalité présente, quels sont les projets, combien cela coûte, de quoi aura l'air ce passage et ce sur quoi vous allez voter.

Nous avons besoin de la presse, et pour notre part, j'aimerais remercier "24Heures" de donner beaucoup d'importance à ce qui se passe à Renens, dans l'Ouest lausannois, de parler aussi d'actualité locale. Nous nous sommes souvent plaints, pour notre part, que le journal n'en parlait pas, ou bien alors que sur des faits divers, ne nous plaignons pas quand ils informent sur les projets!

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre.

En conclusion de sa troisième séance de présidence, M. le Président remercie l'assemblée pour sa participation et souhaite à tous les membres présents un bon retour dans leur foyer.

Avant de lever la séance, M. le Président informe que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens aura lieu le **jeudi 11 décembre 2014 à 19h00** et que le délai pour le dépôt des rapports, des postulats et des motions est fixé au lundi 1^{er} décembre 2014 à midi.

Clôture de la séance à 22h15

Le Président

La Secrétaire

Michele Scala

Yvette Charlet